

Motion d'ajournement

Les membres du comité sont conscients que les résultats ne sont peut-être pas satisfaisants. La Chambre aura l'occasion de se pencher là-dessus en décembre. Les députés voudront peut-être alors modifier ce règlement. J'espère que tous les députés réfléchiront soigneusement à l'importance de cette question. Certains changements apportés sont excellents. La Chambre voudrait peut-être modifier certaines règles, par exemple en plaçant la période réservée aux initiatives parlementaires un autre jour de la semaine. Je n'ai aucune objection à le faire, pourvu que le but visé soit atteint, c'est-à-dire accorder une plus grande importance au simple député.

M. Harquail: Monsieur le Président, j'ai remarqué que depuis la mise en vigueur de cette règle, l'assiduité a considérablement diminué au milieu de la semaine. Compte tenu de l'emplacement géographique de la capitale nationale, les députés n'hésitent pas à se rendre à Montréal ou à Toronto et à revenir à Ottawa pour un jour ou deux.

M. Benjamin: Le pays ne se résume pas à ces deux villes.

M. Harquail: Non, mais elles élisent bon nombre de députés. Le député de Sarnia-Lambton disait qu'il fallait redonner plus d'importance à la Chambre. Nous sommes tous entièrement d'accord là-dessus. Il semble tout simplement qu'en réservant le mercredi après-midi pour les initiatives parlementaires, nous n'ayons pas atteint l'objectif visé, au contraire. Le député a-t-il d'autres observations à faire là-dessus?

M. Cooper: Encore une fois, monsieur le Président, j'apprécie les observations du député. Le député de Nepean-Carleton me rappelle que le comité est disposé à examiner cette question. En fait, le comité encourage les députés qui ont des préoccupations de ce genre à lui en faire part. Les membres du comité aimeraient connaître les divers problèmes et difficultés concernant certaines questions purement techniques touchant l'horaire. C'est important. Nous voulons présenter un rapport qui fasse autorité. Nous voulons accorder plus d'importance au simple député. C'est cela l'important, et non pas de savoir si nous choisissons le mercredi ou le vendredi. Le député a posé une question valable. Je suis certain que les membres du comité seront entièrement disposés à l'examiner.

• (1650)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald)—Le Code criminel—La pornographie—Les mesures envisagées par le ministre—La présentation d'un projet de loi—La définition de l'obscénité; le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway)—L'impôt sur le revenu—La vérification des revenus des agriculteurs—L'interprétation de la loi—L'attitude des

agriculteurs—La position du ministre—Le refus de tenir compte du travail de l'épouse; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—Les affaires des anciens combattants—La révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 62 DU RÈGLEMENT—LE PARLEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nielsen:

Que la Chambre blâme le gouvernement de saper de propos délibéré et avec persistance le processus parlementaire, de mépriser les traditions parlementaires et d'essayer constamment de faire du Parlement et du gouvernement parlementaire des participants étrangers à la formulation et à l'application des grandes décisions en matière de politiques nationales, et qu'elle exige que le gouvernement change immédiatement d'attitude, qu'il cesse de considérer le Parlement comme la chasse gardée du parti libéral et qu'il rende ainsi plus rapidement son respect et sa dignité à cette institution.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence donnera la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith) et ensuite au député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au présent débat. Cela me donne l'occasion de parler de l'atmosphère et du climat qui existent à la Chambre. Je suis relativement nouveau à la Chambre, mais il me plaît d'employer mon temps ici à apprendre le Règlement et à pressentir la Chambre. Malheureusement, je ne peux pas dire que tous les députés manifestent le même intérêt pour la Chambre, mais beaucoup de ceux qui le font sont présents aujourd'hui.

La motion est inscrite au nom du chef de l'opposition, le député du Yukon (M. Nielsen), qui n'a plus qu'une semaine à jouer son rôle actuel. Cela lui a donné l'occasion de jouer le rôle du parlementaire, peut-être même celui d'un homme d'État. Je regrette qu'il n'en ait pas profité. Je crains qu'il ait usé dans ce débat d'un ton qui n'était pas très sain. Il a fait beaucoup de bruit pour rien et, à mon avis, il a adopté à la Chambre l'attitude d'un bagarreur plutôt que celle d'un parlementaire. Je crois que le débat a pris du sérieux dès l'instant où il s'est tu.

J'ai trouvé valable la contribution au débat du député de Hamilton-Mountain (M. Deans). Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a aussi apporté une contribution valable. J'ai beaucoup apprécié les observations du député de Peace River (M. Cooper). Je crois que la contribution de mon ami, le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) de même que celle de mon grand ami, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), ont enrichi le débat.